

DÉLIBÉRATION N°DL20240188 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER JANVIER 2025

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant.

Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions du code général de la fonction publique et des collectivités territoriales.

Il est également indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Ainsi, des délibérations modifiant le tableau des effectifs sont régulièrement prises lors des conseils municipaux.

Afin d'en assurer un suivi précis, il convient d'établir un état récapitulatif des postes permanents budgétés et pourvus, sous la forme d'un tableau joint en annexe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 30 voix pour,

9 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY

DÉCIDE :

- **d'établir** le tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2025 tel que présenté en annexe, considérant que les postes sont pourvus prioritairement par des titulaires et à défaut par des contractuels,
- **d'imputer** la dépense correspondante sur le budget général de la ville chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 18/12/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne